

Saint-Prime, 26 août 2019

Séance ajournée du conseil de la municipalité de Saint-Prime tenue à l'Hôtel de Ville, 599, rue Principale à Saint-Prime, le lundi 26 août 2019.

Sont présents à cette séance, Mesdames les conseillères Isabelle Lapière, Marie-Noëlle Bhérier et Jacynthe Perron, ainsi que Messieurs les conseillers Adrien Perron et Luc A. Bonneau, formant quorum sous la présidence de son Honneur Monsieur le Maire Lucien Boivin.

### **Ouverture de l'assemblée**

Monsieur Lucien Boivin, Maire, ouvre la séance à 19h35 et invite les élus à prendre considération de l'ordre du jour. Monsieur Régis Girard fait fonction de secrétaire de la réunion.

### **2019-191 Règlement No 2018-05 - Remplacement des conduites d'aqueduc et d'égouts - rue Principale et collecteur (phase 2) – Soumissions pour travaux**

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a procédé à une demande de soumissions par appel d'offres public pour la réalisation des travaux de remplacement des conduites d'aqueduc et d'égouts - rue Principale et collecteur (phase 2);

CONSIDÉRANT QUE deux (2) soumissions furent reçues et analysées par *Stantec Experts-conseils Ltée* et que les deux soumissions présentées sont conformes aux exigences des documents de soumission;

CONSIDÉRANT QUE la plus basse soumission est de l'ordre de 62,58% plus élevée que l'estimation préparée par *Stantec*, et que l'écart avec le 2<sup>e</sup> plus bas soumissionnaire est de 4 275,92\$, soit 0,82%;

CONSIDÉRANT QUE le MAMH a procédé le 1<sup>er</sup> mai dernier à l'approbation du règlement d'emprunt No 2018-05 incluant les phases 1 et 2, pour un total de 1 409 000\$;

CONSIDÉRANT QUE le total des dépenses estimées en acceptant cette soumission, sans toutefois prévoir d'imprévus lors des travaux, dépassent d'environ 30 000\$ le montant approuvé du règlement d'emprunt;

CONSIDÉRANT QUE pour des motifs de saine administration, il n'est pas justifié d'accorder un contrat qui dépasse de manière aussi importante l'estimation;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Luc A. Bonneau, APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Adrien Perron ET RÉSOLU QUE ce conseil rejette toutes les soumissions déposées pour la réalisation des travaux de remplacement des conduites d'aqueduc et d'égouts - rue Principale et collecteur (phase 2).

### **2019-192 Levée de la séance**

À 19h38, l'ordre du jour étant épuisé, IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Adrien Perron ET RÉSOLU par ce conseil que l'assemblée soit levée.

*Je, Lucien Boivin, Maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*

\_\_\_\_\_  
**Lucien Boivin, Maire**  
**Président de l'assemblée**

\_\_\_\_\_  
**Régis Girard, secrétaire-trésorier**  
**et directeur général**

=====